

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGORA FORMATION » en abrégé « AF »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI
SICOGI2, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/03/2023, et enregistrés au CEPICI le 11/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGORA FORMATION » en abrégé

« AF »

Objet : - La formation aux métiers du sport et de la culture (Gestionnaire d'infrastructure sportive et/ou culturelle, Sécurité d'infrastructure sportive et/ou culturelle, Entretien d'infrastructure sportive et/ou culturelle, Programmation sportive/ culturelle/ sociale, Animation sportive/ culturelle/ sociale) ;

- La formation professionnelle ;

- Diverses prestations de services..Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI
SICOGI2, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M SIRIBE ISMAILA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06016 du 05/06/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40389/GTCA/RC/2023 du 05/06/2023

